



La redistribution des aides profite au Limousin

L'année 2010 marque le démarrage de la réforme de la PAC issue du bilan de santé. Le soutien aux élevages herbivores est accru, par la création de nouveaux DPU et des aides ciblées sur des productions en difficulté. Les aides versées en Limousin au titre du premier pilier de la PAC ont ainsi augmenté de 10% en Limousin.

Les aides du premier pilier de la Politique agricole commune payées aux agriculteurs limousins ont augmenté de 10% en 2010, première année de mise en oeuvre des mesures décidées par la France dans le cadre du bilan de santé de la PAC. Près de 247 millions d'euros ont été versés, soit 23 millions de plus que pour l'année 2009.

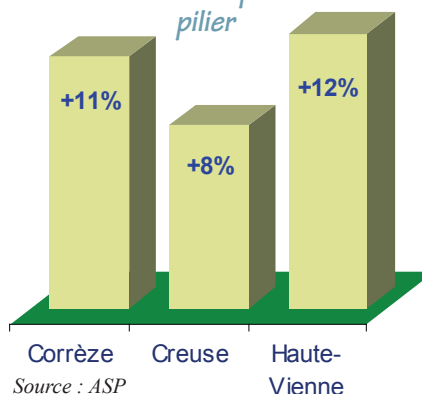
Au niveau national, le montant total des aides versées est stable, mais cette stabilité recouvre des évolutions contrastées selon les productions. Une redistribution marquée est observée, au profit des exploitations spécialisées en élevage d'herbivores, et au détriment des exploitations de grandes cultures et de polycultures.

Le Limousin fait partie des régions avantagées par la mise en oeuvre de cette réforme. Son système herbager est soutenu par la création de nouveaux droits à paiements uniques : DPU herbe et DPU maïs ensilage. Les DPU versés ont ainsi augmenté de 56 millions d'€ en Limousin (+54%). Conséquence de cela, près des deux-tiers du montant des aides du premier pilier distribuées en Limousin en 2010 sont des DPU.

La prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes est la deuxième aide versée dans la région. Elle n'a été que partiellement découplée en 2010 (25% de la part européenne). Cela a entraîné une baisse de 22 millions d'€ (-23%) par rapport à

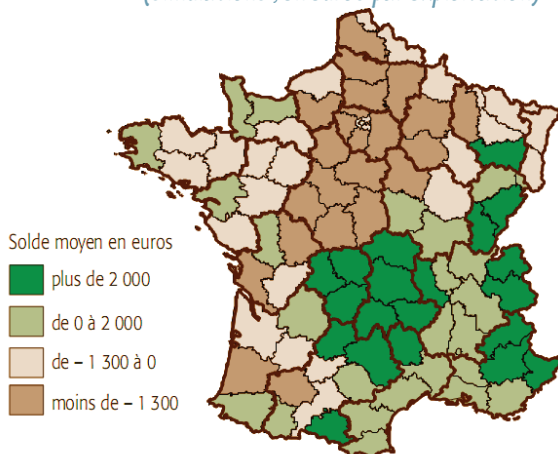
Hausse différenciée selon les départements

Evolution 2010/2009 des aides du premier pilier



Baisse pour les grandes cultures, hausse pour les éleveurs

Variation des aides du premier pilier après bilan de santé de la PAC selon les départements (simulations, en euros par exploitation)



Champ : ensemble des exploitations professionnelles

2009 ; malgré cela, elle représente encore 31% des aides versées.

Plusieurs productions locales profitent des nouvelles aides couplées animales créées pour soutenir des secteurs en difficulté, des productions de qualité ou des filières à enjeu environnemental : aides à l'élevage ovin (8,1 millions), aux veaux sous la mère (1,2 millions), à la production laitière de montagne (0,7 million), à l'agriculture biologique (0,5 million)...

Au sein des trois départements limousins, la Haute-Vienne bénéficie plus particulièrement de la nouvelle aide ovine. La Corrèze touche plus de nouveaux DPU et d'aide aux veaux sous la mère. Le total des aides du premier pilier augmente ainsi respectivement de 12% et 11% pour ces deux départements,

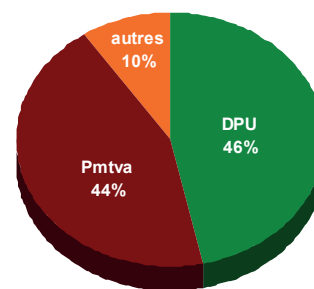
contre 8% pour la Creuse.

Un rééquilibrage partiel

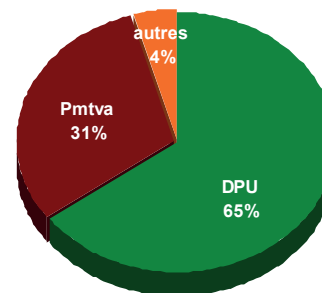
Au niveau national, les mesures de redéploiement des aides ont été profitables aux éleveurs, surtout ceux ayant un mode de production extensif. A l'inverse, les producteurs de céréales, oléagineux et protéagineux contribuent fortement au financement des nouveaux paiements uniques, par le découplage des aides aux surfaces, et voient leur montant total d'aides versées diminuer. Néanmoins, on peut parler d'un rééquilibrage partiel, puisque les montants versés pour ces exploitations de grande cultures restent parmi les plus élevés. Et malgré un soutien renforcé, le niveau de revenu des éleveurs est toujours parmi les plus bas. ■

Près des deux-tiers en DPU en 2010

Limousin



2009



2010

Source : ASP

Détail des montants d'aides versés par département

en milliers d'euros		Corrèze	Creuse	Haute-Vienne	Limousin	
DPU	2009	23 590	39 390	41 290	104 270	
	(y compris herbe et maïs) 2010	39 994	59 269	60 972	160 235	
PMTVA	2009	31 473	36 971	29 475	97 919	
	(découplage 25%) 2010	24 447	28 287	22 878	75 612	
supprimées en 2010 (découplage total)	Aides surfaces *	2009	1 976	3 560	3 809	9 345
	Prime à l'abattage	2009	2 724	1 768	2 194	6 686
	Prime à la brebis	2009	589	942	3 720	5 251
soutien à des productions ciblées	Aide ovins caprins	2010	859	1 398	5 851	8 108
	Aide aux veaux sous la mère	2010	1 061	62	91	1 214
	Aide à la production laitière de montagne	2010	473	219	55	747
	Soutien à l'agriculture biologique	2010	127	130	236	493
	Autres aides article 68	2010	112	115	171	398
Total des aides du premier pilier de la PAC	2009	60 352	82 631	80 488	223 471	
	2010	67 074	89 499	90 282	246 855	
	Evolution sur un an	+11%	+8%	+12%	+10%	

* : seule l'aide aux protéagineux n'a pas été découplée - en milliers d'€ : Corrèze : 1 ; Creuse : 19 ; Haute-Vienne : 28

Source : ASP

Mesures prises dans le cadre du bilan de santé de la PAC :

- en vertu de l'article 63 : hors prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes qui reste couplée à 75%, la majorité des aides sont découplées dès 2010. Une partie de ces aides revient aux bénéficiaires historiques sous forme d'augmentation de leurs DPU existants. Le reliquat est utilisé pour financer la création de nouveaux DPU pour les exploitants ayant des surfaces en herbe, en maïs ensilage et en légumes de plein champ.
- en vertu de l'article 68 qui donne la possibilité aux Etats membres de prélever une fraction des aides directes sur des soutiens ciblés, un prélèvement de 4,5% a été effectué en France en 2010 pour financer des aides aux productions suivantes : ovins, caprins, lait en zone de montagne, veaux sous la mère, agriculture biologique, blé dur en zone traditionnelle.



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'ALIMENTATION DE LA PÊCHE DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Limousin
Service de l'information statistique, économique et territoriale
Le Pastel - 22, rue des Pénitents Blancs - 87039 LIMOGES Cedex
Tél. : 05 55 12 92 30
courriel : srise.draaf-limousin@agriculture.gouv.fr
site internet : www.draaf.limousin.agriculture.gouv.fr

Directeur : *François Projetti*
Directeur de la publication : *Christophe Leyssenne*
Rédacteur en chef : *Catherine Lavaud*

Impression : *SSP Toulouse*
Dépôt légal : *à parution*
ISSN : 1622-066

Prix : 2,50 €
©AGRESTE 2011